



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF

VU le Code général des collectivités territoriales et plus généralement ses articles L 2212-2, L2212-4 concernant les pouvoirs de la police du Maire ainsi que l'article L 1424-8 relatif aux réserves communales de sécurité civile ;

VU les articles L724-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatif à la RCSC ;

VU les articles L731-3, L742-1 et suivants, R731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune entré en application par arrêté Municipal en date du 30/05/2023 ;

VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant d'une vigilance orange des services de météo-France ;

VU la demande du Préfet en date du samedi 28 juin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le Plan Communal de Sauvegarde sera mis en application à compter du dimanche 29 juin 2025 à 12h

ARTICLE 2 : une copie du présent arrêté sera communiquée en Préfecture

Fait à Villejuif, le 29/06/2025

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départementale du Val-de-Marne